


0113

NOTE DE SERVICE N° /MEF-DGD-DRFRI
RELATIVE A LA DELIVRANCE DU BORDEREAU ELECTRONIQUE DE SUIVI DE
CARGAISONS (BESC)

A tous :

- Chefs BACI, BRPC, CET, CFP ;
- Directeurs ;
- Directeurs Régionaux ;
- Chefs de Bureaux, de Brigades, Postes de Douanes et
Représentation des Douanes à l'extérieur.

Objet : Mise en œuvre du Bordereau
Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC)

Référence : Arrêté n°08-3718/MET-MF-MEIC-SG du 31 décembre 2008
Lettre n°0672 /CMC-SG du 02 septembre 2025

Dans le cadre de l'amélioration du suivi des cargaisons destinées au Mali, le Conseil Malien des Chargeurs (CMC) informe de la prise de dispositions au niveau des ports de desserte du Mali, pour assurer la délivrance des Bordereaux Electroniques de Suivi de Cargaisons aux marchandises non couvertes par un BESC à l'embarquement.

Initialement prévue pour le 1^{er} septembre 2025, la mise en œuvre des dispositions relatives à la régularisation du BESC aux ports de débarquement a été reportée au 1^{er} octobre 2025 en raison des exigences liées à la mise en place de la logistique adéquate pour assurer une application efficace du dispositif.

Aussi, à compter du 1^{er} octobre 2025, j'invite l'ensemble des structures de dédouanement à exiger à l'appui de la déclaration en douane le BESC.

Tout manquement à cette condition de recevabilité des déclarations en douane sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente dont vous me rendrez compte des difficultés éventuelles de mise en œuvre.

Samanko II, le

01 OCT 2025

Le Directeur Général Adjoint,

Colonel-Major Ahmed Ag BOYA

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations

-Original..... 1
-MEF..... Pi/σ
-Archive..... 1